

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 22 JUIN 2015**

L'AN DEUX MIL QUINZE, LUNDI 22 JUIN A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme LIEBLE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absente-excusee</u>	Sandrine POSTRZECH donne pouvoir à Isabelle LANGLAIS
<u>Secrétaires de séance</u>	Aurélie BLANCHARD - Valérie HERVE

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 26 mai 2015
- Désignation du secrétaire de séance

Rajout à l'ordre du jour : indemnité horaire pour heures complémentaires

Affaires générales

1. Loi NOTRe
2. Modification du temps de travail d'un agent technique
3. Recrutement d'un agent technique
4. Règlements intérieurs : TAP et accueil périscolaire
5. Convention Communauté de communes pour les autorisations d'urbanisme

Finances

6. Devis PAVE (~~Plan d'accessibilité de la voirie des espaces publics~~) : Ad'Ap
7. Location de la salle des fêtes
8. Dépenses d'investissement
 - a. Miroirs de voirie (rue du Châlet et ruelle Sainte Catherine)
 - b. Bouche d'engouffrement (rue du Renom)
 - c. Aspirateur salle des fêtes
9. Contrat Segilog
10. Indemnité horaire pour heures complémentaires (**ajout**)

Comptes-rendus des commissions

11. Comptes-rendus des commissions municipales
12. Comptes-rendus des commissions communautaires

Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

M. DEGOULET signale que le paragraphe concernant l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 avril 2015 a disparu par erreur dans le compte-rendu du 26 mai 2015.

Après cette rectification, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal du 26 mai 2015.

1. Loi NOTRe

Délibération n° 2206201501

En France, le Parlement discute en ce moment d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales. Le texte ne laisse plus aucun doute quant aux intentions concernant la réalité géographique, historique et politique du pays.

Les députés sont bien décidés à supprimer, sinon les communes qui survivront comme quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées, mais aussi la liberté communale.

L'objectif de la réforme vise à anéantir le niveau de proximité préféré des Français, la commune.

Elle veut aussi concentrer pouvoirs et moyens bien loin de là où vivent nos concitoyens.

Cette fuite en avant amplifiera l'opposition entre villes et campagne et ne répondra pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et d'accès aux services en milieu rural.

Notre commune s'associe aux milliers de communes rurales réunies au sein de l'Association des maires ruraux de France pour s'opposer à cette loi qui détruira nos communes.

Le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Modification du temps de travail d'un agent technique

Délibération n° 2206201502

M. DEGOULET propose au Conseil municipal de modifier le temps de travail de Mme BLIN afin d'intégrer les heures complémentaires effectuées à la suite de la mise en place des TAP à son service annuel.

Son temps de travail à compter du 1^{er} septembre 2015 sera de 123h28 au lieu de 121h52.

Le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Recrutement d'un agent technique

Délibération n° 2206201503

Suite au départ en retraite de Monsieur Francis PORTEBOEUF le 1^{er} août 2015, la commune décide de recruter Monsieur Lionel CRUZILLE à partir du 3 août 2015 jusqu'au 31 janvier 2016 en tant qu'agent technique 2^{ème} classe pour un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Règlements intérieurs : TAP et accueil périscolaire

Délibération n° 2206201504

M. Miguel DEGOULET présente les règlements intérieurs des Temps d'Accueil Périscolaire et de l'Accueil périscolaire pour 2015-2016 aux membres du Conseil municipal pour approbation. Ils sont distribués à toutes les familles et disponibles sur le site de la commune.

Le Conseil municipal approuve les deux règlements intérieurs à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Convention Communauté de communes pour les autorisations d'urbanismes

Délibération n° 2206201505

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil de communauté s'est prononcé favorablement sur le principe de la création d'un service commun d'instruction des A.D.S. à l'attention de ses communes membres, afin de faire face au désengagement des services de l'Etat (DDT) à compter du 1^{er} juillet 2015. La Communauté de communes du Val de Sarthe et la Communauté de communes L.B.N. ont également regroupé ce service.

Chaque commune membre a délibéré favorablement pour adhérer à ce service chargé de l'instruction des certificats d'urbanisme, des permis de construire, des permis de démolir, des permis d'aménager et des déclarations préalables.

La Communauté de communes du Val de Sarthe propose une convention de mise à disposition que chaque commune à valider après étude.

Après avoir pris connaissance de cette convention, les membres du Conseil municipal présents et représentés décident d'approuver celle-ci.

6. Devis Ad'Ap (diagnostics Accessibilité pour les bâtiments communaux)

Délibération n° 2206201506

Afin de réaliser les diagnostics accessibilité pour les Etablissements recevant du public (ERP) et pour les Installations ouvertes au public (IOP) qui doivent être effectués avant le 27 septembre 2015, une demande de devis a été envoyée à des Cabinets d'études.

Suite à la réception des propositions de ceux-ci et au coût de l'étude (plus de 4000 euros), les membres du Conseil municipal décident que la commission Bâtiments réalise ce diagnostic qui sera transmis en Préfecture. Une première séance de travail aura lieu le lundi 6 juillet 2015 à 18h. Rendez-vous à la Mairie.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Location de la salle des fêtes

Délibération n° 2206201507

TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2016 **Pour les habitants de Chemiré le Gaudin**

Location de la Grande Salle	120 personnes
Mariage, Banquet (week end et jours fériés)	260 Euros
Après-midi ou soir en semaine	110 Euros
Location de moins de 4h	80 Euros
Location de la Petite Salle	45 personnes
Mariage, Banquet (week end et jours fériés)	175 Euros
Après-midi ou soir en semaine	72 Euros
Location de moins de 4h	60 Euros

Pour les habitants hors commune

Location de la Grande Salle	120 personnes
Mariage, Banquet (week end et jours fériés)	300 Euros
Après-midi ou soir en semaine	125 Euros
Location de moins de 4h	80 Euros
Location de la Petite Salle	45 personnes
Mariage, Banquet (week end et jours fériés)	205 Euros
Après-midi ou soir en semaine	85 Euros
Location de moins de 4h	60 Euros

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

8. Dépenses d'investissement

Délibération n° 2206201508

- 2 miroirs de voirie : entre 334 euros et 525 euros HT le miroir selon la distance de visibilité
- Bouche d'engouffrement : 496,19 euros HT chez Beauplet Languille
- Aspirateur salle des fêtes : 150 euros HT maxi pour un aspirateur Kärcher eau et poussière
- Pose sèches-mains : 600 euros, fournitures comprises
- M. LENFANT indique qu'il va falloir prévoir plusieurs petits travaux à la salle des fêtes à la suite de la visite de la commission sécurité, afin de se conformer aux préconisations émises. Le délai qu'il envisage serait l'automne.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. Contrat Segilog

Délibération n° 2206201509

Renouvellement du contrat avec SEGILOG pour une durée de trois ans, du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2018 inclus, pour un montant total de 7 260,00 euros HT (soit cession du droit d'utilisation 2 178,00 euros HT et maintenance, formation 242,00 euros HT par an).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la présente délibération.

10. Indemnités horaire pour heures complémentaires

Délibération n° 2206201510

Le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 stipule que sont considérées comme heures supplémentaires, les heures effectuées à la demande de l'autorité territoriale dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail. Le travail accompli de 22 heures à 7 heures est considéré comme travail supplémentaire de nuit.

Sont concernés pour la commune ; les employés de catégorie C, fonctionnaires à temps complet ou non complet ainsi que les agents non titulaires de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature dans les mêmes conditions appartenant aux grades et fonctions énumérées ci-dessus.

Considérant que le nombre d'agents susceptibles de percevoir des IHTS est inférieur à 10, le décompte des heures sera déclaratif sous le contrôle de l'autorité territoriale qui en justifiera la réalité auprès du comptable pour un contingent mensuel par agent fixé à 25 heures maximum, sauf circonstances exceptionnelles.

Après avoir rappelé que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée en tout ou partie sous la forme d'un repos compensateur, Monsieur le Maire fixe la liste des fonctions donnant lieu à versement des I.H.T.S. applicable à compter de ce jour : service technique et entretien, secrétariat de mairie, service périscolaire.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11. Comptes-rendus des commissions municipales

- **Commission école** : M. DEGOULET informe le Conseil municipal de la nécessité de recruter deux intervenants pour les TAP. Mme MENAGE a trouvé un poste qui lui offrait plus d'heures, elle n'a donc pas signé son contrat. Des démarches sont en cours. Chacun est invité à en faire la publicité.
- **Commission éoliennes** : M. LENFANT informe le Conseil municipal de l'envoi du compte-rendu par voie électronique.
- **Fête et Cérémonies** : Mme PROVOTS rappelle l'organisation du 14 juillet : 17h30 défilé, 18h30 vin d'honneur, repas bal avec orchestre puis DJ. Le défilé avant le feu d'artifice aura lieu cette année dans le lotissement de la Sauvagère / rue Eugène Vivier.
- **Soutien aux associations et Mutualisation** : Mme MOREAU-TONNELIER explique que la fête de la musique s'est bien passée. Le bilan semble d'ores et déjà positif pour les associations organisatrices.

12. Comptes-rendus des commissions communautaires

- **Commission environnement** : compte rendu de Mme MOREAU-TONNELIER proposition de dépôt à la déchetterie pour les professionnels extérieurs. Elle informe également de la mise en place de la compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dans le cadre de la loi NOTRe à compter du 1^{er} janvier 2018. Le coût prévisionnel varierait, en cas de vote de cette loi, de 40 à 70 euros par habitant (soit entre 40 000 et 70 000 euros pour Chemiré-le-Gaudin).
- **Commission habitat** : Mme PROVOTS informe de la validation du projet de 4 logements sur 2 terrains dans le lotissement des Trois-Chênes par Sarthe Habitat.

QUESTIONS DIVERSES

- **Demande de dotation des amendes de police 2015**. M. PAVARD informe du refus du dossier déposé pour la pose de coussins berlinois et le signalement du ralentissement route de la Suze. M. LENFANT explique les motivations de cette réponse et les demandes à engager pour une réalisation qui aurait tout de même lieu en 2015, par anticipation sur les amendes de police 2016.
- **Suppression du Conseil municipal de juillet**. M. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'est pas nécessaire de tenir une réunion publique au mois de juillet. Le prochain Conseil municipal aura donc lieu le lundi 24 août.

- Calendrier des Conseils municipaux jusqu'au mois de juillet 2016.

2015

	Conseils municipaux le lundi
Août	24 août à 20h30
Septembre	21 septembre à 20h30
Octobre	12 octobre à 20h30
Novembre	23 novembre à 20h30
Décembre	14 décembre à 20h30

2016

Janvier	25 janvier à 20h30
Février	22 février à 20h30
Mars	29 mars à 20h30 (Budget)
Avril	18 avril à 20h30
Mai	23 mai à 20h30
Juin	20 juin à 20h30
Juillet (sous réserve de nécessité)	11 juillet à 20h30

- Intervention de M. et Mme LECOCQ au sujet des éoliennes. Ils regrettent que le Conseil municipal de Chemiré-le-Gaudin ne se positionne pas plus rapidement, comme cela a pu être évoqué en commission. M. LENFANT souhaite pour sa part avoir plus d'informations auprès de la Préfecture, notamment sur la question de l'enquête publique. Mme MOREAU-TONNELIER précise que la commission avait décidé d'inviter l'ensemble des membres du Conseil municipal à la prochaine commission « Suivi du projet éolien » afin de débattre et de préparer une délibération à soumettre au Conseil municipal. Cette prochaine réunion de commission aura lieu le lundi 7 septembre 2015 à 20h30.

Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 26 mai 2015 :

- *Délibération n° 2206201501 : Loi NOTRe*
- *Délibération n° 2206201502 : Modification du temps de travail d'un agent technique*
- *Délibération n° 2206201503 : Recrutement d'un agent technique*
- *Délibération n° 2206201504 : Règlements intérieurs : TAP et accueil périscolaire*
- *Délibération n° 2206201505 : Convention Communauté de communes pour les autorisations d'urbanisme*
- *Délibération n° 2206201506 : Devis PAVE*
- *Délibération n° 2206201507 : Location de la salle des fêtes*
- *Délibération n° 2206201508 : Dépenses d'investissement (miroir de voirie, bouche d'engouffrement, aspirateur salle des fêtes)*
- *Délibération n° 2206201509 : Contrat Segilog*
- *Délibération n° 2206201510 : Indemnités horaire pour heures complémentaires*

La séance est levée à 23h00

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 22 juin 2015 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Sandrine POSTRZECH
			Absente excusée
Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER	